



FGR-FP Aude

✉ secdep.fgrfp11@orange.fr

🌐 <http://fgr11.org>

La lettre de la FGR-FP 11 pour les retraité.e.s

n°89 - octobre 2022

Édito : **Ainsi va la carrière de certains de nos responsables politiques...**

À la barre, le Garde des Sceaux et le secrétaire général de l'Élysée. Des mises en examen prononcées à propos d'affaires s'étant déroulées durant leur mandat et les responsabilités qui étaient les leurs.

Deux décisions de justice qui n'entraînent cependant aucune suite de la part de l'Élysée si ce n'est passer outre, maintenir les hommes en place et laisser le temps au temps pour que s'éteigne le feu.

Circulez, il n'y a rien à voir !

On préfère - et les médias s'en délectent - mettre en exergue des affaires réelles, mais d'ordre privé, qui fragilisent l'alliance de gauche, cible de toutes les attaques car « à abattre » de quelque manière que ce soit. C'est d'ailleurs l'entrée en matière choisie par les député.e.s du parti présidentiel lors de la reprise des sessions parlementaires ces jours derniers. Pendant ce temps, le parti d'extrême droite profite du spectacle...

Le Garde des Sceaux lui-même, ce 4 octobre, dit sa détermination en affirmant : « *Ma démission n'est pas à l'ordre du jour* ». Petit rappel utile : il y a un peu plus de cinq ans (le 2 mars 2017 sur le plateau du 20 heures de France 2), un certain Emmanuel Macron avait déclaré : « *Dans le principe, un ministre doit quitter le gouvernement lorsqu'il est mis en examen* ». Ah, Macron 2 ne parle pas comme Macron 1. Et pour préciser les choses, le précédent porte parole du gouvernement (actuel ministre des comptes publics) vole au secours de la macronie en affirmant le 4 octobre : « *Nous avons une doctrine : quand un ministre est condamné, il quitte le gouvernement* ». La nuance est d'importance ! Cela doit être une variante de l'exemplarité de la vie politique promise par le candidat de 2017. Ne dit-on pas que « *les promesses n'engagent que ceux qui les croient* » ?

Alain Cazanave le 06/10/2022

Précision sur les pensions de septembre :

Le montant fait apparaître une hausse légèrement supérieure à 4%, bien inférieure au niveau réel de l'augmentation des prix.

En fait, pour bon nombre d'entre nous, la cotisation MGEN retirée est calculée sur l'ancienne base. Son évolution interviendra (avec sans doute une hausse du taux !) en janvier prochain. Par ailleurs, le montant du prélèvement à la source des impôts sur les revenus pourrait varier en octobre. Il verra pour chacun.e l'actualisation ou non du taux (en fonction de l'évolution ou non des revenus déclarés de 2021). Quant au rappel différé,

... nouveau témoignage de mépris !

Lu pourtant sur le site Service-Public.fr (22/08/22)

« *Le montant correspondant à la revalorisation sur la retraite du mois de juillet et du mois d'août pour les retraité.e.s de la Fonction Publique sera également versé au mois de septembre.* »

Il n'y a pas de petit profit...



Inflation galopante et économies sur le dos des fonctionnaires d'État.

Chacun-e ce matin en consultant ses comptes a pu vérifier que la revalorisation de 4 % n'était effective que pour le mois de septembre. Alors que la loi de finances rectificative avait acté une revalorisation des pensions de 4% au 1er juillet, force est de constater que cela ne s'est pas vérifié sur les bulletins de ce mois-ci.

La revalorisation de 4% sur les mois de juillet et août devrait être versée sur la pension du mois d'octobre.

Ce décalage est d'autant moins justifiable que les fonctionnaires territoriaux ont tout perçu sur le mois de septembre, rétroactivité incluse. L'état employeur, une fois de plus, applique auprès de ses agents, qu'ils soient actifs ou retraités, une stratégie insupportable.

La FGRFP dénonce cette désinvolture injustifiable au moment même où l'inflation ne fait pas de pause.

(communiqué de la FGR-FP le 30/09/2022)



Communiqué de presse du 4 octobre 2022 :

« La fabrique du bien vieillir » ? :

une nouvelle manœuvre du gouvernement pour ne pas répondre aux revendications urgentes

Dans le cadre du Conseil National de la Refondation « CNR à la mode Macron », est lancée le 11 octobre « la fabrique du bien vieillir ». J.C. Combe (ministre des Solidarités) décrit le périmètre du futur atelier qui, selon lui, n'est pas « une nouvelle concertation mais une opérationnalisation de mesures consensuelles et issues du terrain ».

Mais ça veut dire quoi, à la fin, tous ces termes ?

En réalité, beaucoup d'affirmations pour ... un grand abandon.

Juin 2018 : E. Macron affirme que la « loi Grand Âge sera le marqueur social de ce quinquennat ».

Juin 2019 : E. Philippe affirme que cette loi « est peut-être une des plus importantes de ce quinquennat ».

Juin 2021 : O. Véran affirme que la loi est prête et sera présentée au Parlement dès le mois de septembre 2021.

Septembre 2021 : J. Castex abandonne l'examen de la loi au Parlement mais annonce de nouvelles mesures à l'Assemblée.

Août 2022 : J.C. Combe annonce l'abandon définitif de la loi grand âge.

Un constat partagé.

Tous les acteurs savent la nécessité de donner davantage de moyens à un secteur en grande souffrance, de revaloriser des métiers qui peinent à recruter, d'affronter un « boom » de la dépendance de nombre de retraités en perte d'autonomie. La question centrale est donc bien celle d'une réelle programmation des chantiers et des dépenses correspondantes, tant le retard de la France est énorme. Les dépenses publiques qui regroupent les dépenses de la perte d'autonomie des personnes âgées sont de 1,7 % du PIB en France, par rapport aux Pays-Bas (3,7 %), à la Suède (3,2 %) et au Danemark (2,5 %).

Une réponse totalement décalée des enjeux.

Les trois ateliers proposés par la « fabrique » permettent d'en mesurer l'ambition au vu des retards constatés :

La prévention : adaptation des logements, rendre l'activité sportive plus accessible, faciliter le vieillissement en bonne santé, prévenir les chutes.

Le lien social et la citoyenneté : renforcer la participation des personnes âgées et leur engagement dans la société, faciliter la mobilité et l'accès aux transports, promouvoir la bien-traitance et lutter contre les violences, faciliter l'accès aux droits avec un service territorial de l'autonomie.

Les métiers : mieux faire connaître les métiers du bien vieillir, changer leur image, et améliorer les conditions de travail.

Une solution imposée.

Tout le monde sait bien que ces tables rondes n'ont d'autre objectif que de nous faire croire que nous sommes associés à l'élaboration des mesures. La réalité de la décision ne sortira pas de ces tables rondes. Elles s'inscrivent dans une globalité de décisions que le gouvernement refuse de présenter. Et pour cause...

Pour le pouvoir, l'enjeu majeur c'est la réforme des retraites qui n'a d'autre but que de nous faire travailler plus longtemps pour diminuer les dépenses de retraite qui ne sont pas compatibles avec les objectifs affichés de réduction des dépenses publiques.

Voilà comment le gouvernement entend nous faire payer la facture : âge de départ à la retraite retardé, hausse de la durée de cotisation, nouvelles journées de solidarité...

Une réponse déterminée.

C'est pourquoi les organisations soussignées s'indignent de la méthode employée par le ministre qui est « en complète incohérence avec la gravité de la situation dans laquelle se situe le secteur du grand âge, d'une dimension inédite » pour reprendre les termes du communiqué de la FNADEPA (Fédération nationale des directeurs d'établissements et services pour personnes âgées).

C'est pourquoi les organisations soussignées ne sauraient tomber dans le piège de cette manipulation grossière qui, loin de traiter les problèmes, vise au contraire à nous faire les complices de mesures rétrogrades.

Elles appellent à un vrai débat qui se conclut par un vote au Parlement avec une programmation des engagements et des financements à hauteur des attentes et des besoins.

Elles appellent enfin l'ensemble des citoyen·nes, notamment retraité·es à porter leurs revendications, pour obtenir en particulier :

- 1 agent par résident dans les EHPAD,
- la construction en nombre d'EHPAD publics pour faire face aux besoins liés au vieillissement de la population,
- la création de 100 000 postes pour tous les services d'aide à domicile et une amélioration de leur rémunération, de leur formation et de leurs conditions de travail pour permettre une prise en charge répondant aux besoins,
- la création d'un Service Public de l'autonomie.